



## **Conseil du développement industriel**

### **Quarante-deuxième session**

Vienne, 25-27 novembre 2014

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

### **Activités du Corps commun d'inspection**

## **Activités du Corps commun d'inspection**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document donne des informations sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI) conformément au dispositif de suivi de l'application de ses recommandations prévu dans la décision IDB.24/Dec.11.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	2
II. Rapports et notes présentés par le Corps commun d'inspection .....	2-4	2
III. Suite donnée par l'ONUDI aux recommandations du Corps commun d'inspection ...	5-8	3
IV. Relations avec le Corps commun d'inspection .....	9-10	4
V. Programme de travail pour 2014 .....	11-17	4
VI. Mesures à prendre par le Conseil .....	18	5



## I. Introduction

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) est devenu un organe subsidiaire du Conseil du développement industriel par la décision IDB.1/Dec.22. Un dispositif de suivi de l'application des recommandations du CCI a été esquissé dans le document IDB.24/18 puis approuvé par la décision IDB.24/Dec.11, qui prévoit que les rapports du CCI seront examinés à chaque session ordinaire du Conseil.

## II. Rapports et notes présentés par le Corps commun d'inspection

2. Sept rapports au total<sup>1</sup> et deux notes<sup>2</sup> du CCI ont été reçus par l'Organisation depuis le précédent document du Conseil portant sur ce sujet (IDB.41/16). Les cinq rapports et la note indiqués dans la liste ci-après la concernent:

JIU/REP/2012/8 – Étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes du système des Nations Unies

JIU/REP/2012/10 – Relations entre le personnel et l'Administration dans les institutions spécialisées des Nations Unies et les entités appliquant le régime commun

JIU/REP/2013/1 – Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies

JIU/REP/2013/3 – Procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité

JIU/REP/2013/4 – Examen de la gestion des partenaires d'exécution au sein des organismes des Nations Unies

JIU/Note/2013/1 – Vérification des références dans les organismes des Nations Unies

Deux autres rapports et une note publiés par le CCI ne concernaient pas l'ONUDI:

JIU/REP/2012/13 – Examen de la gestion et de l'administration de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

JIU/REP/2013/2 – Gestion des documents et archives dans le système des Nations Unies

JIU/Note/2013/2 – Examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

3. Pour réduire les dépenses, des mesures ont été proposées pour limiter le nombre de pages des documents soumis aux sessions des organes directeurs (Décision IDB.41/Dec.12 n)). Aussi, le présent document ne contient plus de résumés de rapports et de notes du CCI concernant directement l'ONUDI. Tous les

---

<sup>1</sup> Les rapports et notes du CCI peuvent être consultés dans toutes les langues officielles sur son site Web à l'adresse <http://www.unjiu.org>.

<sup>2</sup> Au moment de l'établissement du présent rapport.

rapports et notes peuvent être facilement consultés sur le site Web du CCI<sup>1</sup>. De plus, toutes les recommandations et statistiques concernant l'ONUDI, ainsi que ses observations et la manière dont elle a appliqué les recommandations sont accessibles grâce au système de suivi en ligne<sup>3</sup>.

4. Les rapports contiennent au total 31 recommandations concernant l'ONUDI, qui en a accepté 26 auxquelles elle se conforme, 5 étant en cours d'examen.

### III. Suite donnée par l'ONUDI aux recommandations du Corps commun d'inspection

5. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 60/258 en date du 8 mai 2006, a prié le CCI de renforcer le suivi de l'application de ses recommandations et d'indiquer de façon plus détaillée dans ses futurs rapports annuels les incidences de la pleine application de ses recommandations. En conséquence, le CCI a renforcé son système de suivi, par l'introduction d'un système de suivi en ligne accessible sur son site Web. Les États Membres pourraient se voir accorder l'accès en "lecture seule" aux données consolidées annuelles sur l'état d'application des recommandations en s'inscrivant auprès du CCI à travers le point focal pour les questions du CCI à l'ONUDI, le Bureau des services de contrôle interne<sup>4</sup>.

6. Chaque année, au dernier trimestre, le CCI invite entre autres l'ONUDI à lui communiquer des informations pertinentes sur les recommandations qu'il a formulées au cours des trois années précédentes, notamment concernant l'état d'acceptation (recommandation acceptée, rejetée ou à l'étude), à préciser l'état d'avancement de leur application (en attente, en cours ou appliquée) et les effets escomptés. Le CCI présente ainsi l'ensemble de ses conclusions dans son rapport d'activité annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. Les dernières informations présentées par le CCI portaient notamment sur des recommandations formulées pendant la période 2010-2013. L'état d'acceptation et d'application des recommandations par l'ONUDI est présenté dans le tableau ci-après (en pourcentage des recommandations formulées).

**Tableau<sup>5</sup>**

	Acceptation				Application				
	Non pertinente	Acceptées ou approuvées	Rejetées	À l'étude	Informations non communiquées	En attente	En cours	Appliquées	Informations non communiquées
ONUDI	3,23	84,41	8,6	3,23	0,54	0	6,37	85,35	8,28

8. Il convient de noter que l'ONUDI continue de figurer parmi les organisations que le CCI présente comme "organisations enregistrant d'excellents résultats au vu

<sup>3</sup> Prière de se référer au paragraphe 5 pour les informations concernant l'accès au système de suivi en ligne.

<sup>4</sup> Par courrier électronique: IOS@unido.org.

<sup>5</sup> Selon les informations contenues dans le système de suivi en ligne.

des taux d'acceptation (70 % et plus)" s'agissant de l'examen des rapports par ses organes délibérants.

#### **IV. Relations avec le Corps commun d'inspection**

9. En 2013, le Corps commun a continué d'améliorer la qualité de ses échanges avec les organisations participantes, son Secrétaire exécutif ayant rencontré dans ce cadre les chefs de secrétariat de six organismes. Il s'est réuni également avec différents présidents de commissions du Secrétariat des Nations Unies. De plus, il a resserré ses contacts avec les États Membres, tant à New York qu'à Genève, et a rencontré des représentants du Groupe des 77 et de la Chine, des groupes régionaux des États d'Afrique, des États d'Asie et des États du Pacifique et des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Union européenne, du Groupe de travail de Genève et de 11 États Membres pris séparément. Les États Membres ont été informés des différents aspects des travaux menés par le CCI, des efforts de réforme et de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires, aussi bien des ressources de base que des ressources extrabudgétaires, à des projets précis.

10. Les inspecteurs du CCI ont mis à profit leurs missions d'évaluation pour rencontrer les membres de la direction et les coordonnateurs des organisations participantes, ainsi que des représentants d'États Membres. Des questions d'intérêt commun pour le CCI et les organisations participantes, en particulier la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection, ont été examinées à ces occasions.

#### **V. Programme de travail pour 2014**

11. Conformément à la résolution 61/260 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 4 avril 2007, par laquelle celle-ci a décidé d'examiner en même temps le rapport annuel et le programme de travail du Corps commun au cours de la première partie de la reprise de sa session, le Corps commun s'est attelé à l'élaboration de son programme de travail pour 2014 en juillet 2013.

12. Le Corps commun a invité les organisations participantes à soumettre leurs propositions avant le 2 août 2013. Il a examiné 27 thèmes validés en interne, après une évaluation préliminaire en fonction de critères établis; 25 ont été soumis par des organisations participantes et 2 par des organes de contrôle et de coordination. Le Corps commun a également procédé à une première évaluation d'un certain nombre de questions qu'il serait susceptible d'examiner et qui se rapportent à la gestion et à l'administration des organisations participantes.

13. Dans le cadre d'un processus consultatif avec d'autres organes de contrôle et de coordination, ces organes ont été invités à formuler leurs observations et à attribuer des notes concernant les thèmes proposés. Les organisations participantes ont aussi été consultées et invitées à formuler des observations et à exprimer leurs priorités et préférences concernant les propositions pour 2014. Les notes et observations ont été examinées lorsque le CCI a établi son programme de travail final pour 2014 durant sa session d'hiver.

14. Le programme de travail comprend 10 nouveaux projets, dont 7 concernent l'ensemble du système ou de nombreux organismes.

15. Dans la limite des ressources disponibles et après détermination de la portée de ces activités, le Corps commun d'inspection entend effectuer des travaux préparatoires sur deux sujets supplémentaires, qui pourraient commencer pendant l'exercice biennal 2014-2015. Ces sujets sont les suivants: a) la prévention et la détection des fraudes dans le système des Nations Unies; et b) la gestion intégrée des services de conférence des Nations Unies à l'échelle mondiale. La décision d'étudier ou non ces sujets sera prise au cours de l'été ou de l'automne 2014.

16. Sur les 10 thèmes inscrits au programme de travail pour 2014, les 8 suivants devraient concerner l'ONUDI:

a) Examen de la sûreté et de la sécurité dans les organismes des Nations Unies;

b) Examen de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble du système des Nations Unies: élaboration d'une matrice de mesure des progrès et d'une méthodologie aux fins de l'examen de la gestion axée sur les résultats en 2015 (phase 1);

c) Examen des politiques et pratiques d'information dans le système des Nations Unies;

d) Examen complet des activités et des ressources consacrées aux changements climatiques dans le système des Nations Unies;

e) Cadre de référence pour les examens de la gestion et de l'administration dans les organisations du système des Nations Unies;

f) Gestion et administration des contrats;

g) Examen de la mise en œuvre dans l'ensemble du système de l'initiative relative au plein emploi et à la possibilité pour chacun de trouver un emploi décent et productif;

h) Appui à la phase initiale de l'évaluation indépendante à l'échelle du système.

17. Par ailleurs, l'ONUDI continue de noter avec satisfaction que le CCI et le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) coopèrent étroitement.

## **VI. Mesures à prendre par le Conseil**

18. Conformément au paragraphe 4 de l'article 11 du Statut du CCI, à la résolution 48/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 23 décembre 1993 et au paragraphe 9 du document relatif au dispositif de l'ONUDI pour le suivi de l'application des recommandations du CCI, le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document et donner des indications concernant la marche à suivre.